



Appel pour un décision de justice

Par Lmk

Bonjour, j'ai reçu le 12 février la décision de justice concernant des loyers impayés en vu d'une expulsion, décision rendu en ma faveur de non expulsion, mais la partie adverse a décidé de faire appel, pourriez vous m'expliquer ce que cela signifie? Est ce que je vais être convoqué pour une audience ? Si c'est le cas est que ce sont les mêmes délais que la première fois pour avoir la décision de l'appel ? Merci

Merci de vos réponses

Par isernon

bonjour,

devant la cour d'appel, celle-ci rejuge la totalité de votre affaire, le délai de décision dépend de l'encombrement de la cour d'appel.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,
Sauf erreur, vous devez prendre un avocat pour l'appel.

Par Lmk

Merci pour vos réponses.
Est ce que je vais être notifié par courrier de la décision d'appel et est ce qu'il y aura convocation pour une audience ?